

Mode d'emploi

Numéro d'homologation fédéral: W 6510

VIVANDO®

Fongicide

Substance active: 500 g/l de métrafénone (% en poids: 42,4)

Mode d'action (groupe FRAC): Métrafénone: U8

Formule: Concentré en suspension (SC)

Taille du conditionnement: 1 litre

Fongicide contre l'oïdium (*Uncinula necator*) de la vigne

APPLICATION

Mode d'action

Vivando est un fongicide pour la viticulture à base de métrafénone. La métrafénone est la première substance active appartenant à la famille des benzophénones. Le mécanisme d'action biochimique n'est pour le moment pas encore clarifié. Il se distingue néanmoins de tous les autres fongicides de l'oïdium actuellement autorisés sur le marché.

Vivando empêche la pénétration du champignon dans le tissu végétal. Le produit inhibe par ailleurs la croissance du mycélium, la formation des haustoria et la sporulation de l'oïdium. Les meilleurs résultats sont obtenus avec une application préventive. Vivando est rapidement absorbé par le tissu végétal et possède une activité systémique locale. La répartition de la substance active à la surface de la plante se fait en phase vapeur. Les tissus en croissance sont ainsi protégés aussi après l'application.

Tolérance des plantes cultivées

Lorsqu'il est utilisé dans le respect des doses d'application recommandées, Vivando est très bien toléré par tous les cépages testés.

Autres remarques

Pour un grand nombre de fongicides, il existe un risque général d'apparition de souches fongiques résistantes aux substances actives. Dans des conditions particulièrement défavorables, une modification de l'efficacité du produit ne saurait, par conséquent, être exclue. Les doses d'application recommandées par BASF, les intervalles de pulvérisation et le nombre maximum d'applications doivent impérativement être respectés.

RECOMMANDATIONS D'APPLICATION ET INDICATIONS

Vigne

Contre l'oidium (Uncinula necator)

Concentration: **0,02 %**

Dose d'application: **0,32 l/ha dans 1 600 l de bouillie**

Pour cette indication, 3 applications max. par an dans la culture.

Le premier traitement est effectué en cas de risque d'infection ou après un avis diffusé par le service d'alerte, au plus tôt à partir du stade 5 feuilles de la vigne. Les autres traitements suivent à des intervalles de 10 à 14 jours.

En cas de pression d'infection élevée (fortes précipitations) et de croissance importante des feuilles, les intervalles de pulvérisation doivent être réduits.

Il est conseillé de ne pas appliquer plus de deux traitements consécutifs avec Vivando. Un changement de substance active avec des produits appartenant à d'autres groupes de substances actives est recommandé.

APPLICATIONS AUTORISEES

Culture	Agent pathogène / action	Instructions de dosage	(*)
Viticulture			
Vigne	Oïdium de la vigne	Concentration: 0,02 % Dose d'application: 0,16 – 0,32 l/ha Application: Traitements avant et après la floraison jusqu'à la mi-août, au plus tard.	1,2,3

Consignes générales / agronomiques:

2. 3 traitements par année au maximum.
3. Convient également au traitement par voie aérienne

Consignes relatives à la protection des utilisateurs:

1. Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection.

TECHNIQUE D'APPLICATION

I. Prévention de résidus et nettoyage

Ne jamais préparer plus de bouillie de pulvérisation que ce qui est nécessaire. Vider complètement le récipient, le rincer avec de l'eau, ajouter l'eau de rinçage à la bouillie de pulvérisation ! Diluer les résidus de liquide de pulvérisation résultant inévitablement de l'application selon une proportion 1:10, et les appliquer sur la surface traitée.

Le nettoyage doit être effectué immédiatement après la fin des opérations de pulvérisation.

En cas d'interruption planifiable de longue durée des opérations de pulvérisation (pendant la nuit, p. ex.), la cuve de pulvérisation doit être remplie de manière telle à

22.10.2018

ce que le liquide de pulvérisation préparé puisse être entièrement utilisé lors du dernier passage.

Pour le rinçage optimal de la cuve, nous recommandons la mise en œuvre d'un nettoyage intérieur continu. Il convient, en fonction du partenaire de mélange utilisé dans la cuve et de la présence, ou non, de dépôts secs sur la paroi intérieure du récipient de pulvérisation, d'ajouter un produit de nettoyage à l'eau de rinçage.

II. Préparation de la bouillie de pulvérisation

- 1) Remplir la cuve aux 3/4 avec de l'eau.
- 2) Agiter Vivando avant emploi et ajouter le produit pendant que l'agitateur est en marche.
- 3) Ajouter, le cas échéant, un partenaire de mélange.
- 4) Remplir la cuve avec de l'eau.
- 5) Appliquer immédiatement les mélanges tout en faisant fonctionner l'agitateur.

Porter des gants de protection, un vêtement de protection et des chaussures fermées lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation.

III. Opération de pulvérisation

Tester régulièrement les équipements de pulvérisation sur le banc d'essai !

Avant le traitement, étalonner les équipements et contrôler le débit de la buse.

Pendant le passage et pendant la pulvérisation, maintenir le liquide de pulvérisation en mouvement au moyen d'un agitateur ou d'un retour. Après toute pause de travail, agiter de nouveau le liquide de pulvérisation avec soin.

Volume d'eau: 1 600 l/ha (quantité de bouillie de référence)

Si, lors de l'application de la bouillie de pulvérisation, le contact avec le produit phytosanitaire ne peut être évité (via le brouillard de pulvérisation, p. ex.), il est alors impératif d'utiliser des gants de protection, un vêtement de protection, des chaussures fermées ainsi que d'autres équipements de protection appropriés (visière, couvre-chef, p. ex.).

Miscibilité

Vivando est miscible avec des fongicides (Cantus[®], Delan[®] WG, Forum[®] Star, Kumulus[®] WG, Polyram[®] DF, par exemple).

Notre responsabilité ne saurait être engagée pour les effets négatifs de mélanges en cuve qui ne sont pas recommandés par nos soins.

Dans les mélanges en cuve, les champs d'application et les dispositions d'application définis pour le partenaire de mélange et autorisés par l'autorité d'homologation doivent être respectés.

Conseils pour le stockage

Les produits phytosanitaires doivent toujours être conservés dans un entrepôt sec et à l'abri du gel. En particulier pour le stockage de bidons entamés, il est nécessaire de veiller à ce que les récipients soient bien refermés après le prélèvement du produit.

Conseils de sécurité pour la manipulation

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Symboles et indications de dangers:

Identificateur clé

GHS09

Symbole



Identificateur danger

Dangereux pour le milieu
aquatique

Mention d'avertissement: Attention

Mention de danger:

EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

EUH 208 Contient [1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ON]. Peut produire une réaction allergique.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

Conseils de prudence (Intervention):

P391 Recueillir le produit répandu.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Service d'urgence en cas d'intoxications:

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51.

Pour information relative aux comportements appropriés en cas d'accident (incendie, accident, etc.) le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33.

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination dans leur emballage d'origine auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou auprès du point de vente de ceux-ci.

Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

CONSIGNES D'APPLICATION GÉNÉRALE / RESPONSABILITÉ

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Vu la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder

22.10.2018

à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où nous n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages découlant d'un stockage et d'une application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont certes couvertes par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique de pulvérisation, etc. Dans des conditions particulièrement défavorables, toute modification de l'efficacité du produit ou tout endommagement des plantes de culture ne sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences. L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant au présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.

® = Marque déposée de BASF